

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240828-DEC2024-079-DE
Date de télétransmission : 28/08/2024
Date de réception préfecture : 28/08/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-079

Objet : Contrat avec le Centre français d'exploitation du droit de Copie

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU les articles L.122-4 et L.122-10 du Code de la Propriété Intellectuelle ;

CONSIDERANT le contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées » pour les villes et les intercommunalités, proposé par le Centre français d'exploitation du droit de Copie et présenté en annexe ;

- DECIDE de signer le contrat avec le Centre français d'exploitation du droit de Copie.
- PRECISE que la redevance annuelle est fixée à 900 € HT, la communauté de communes comptant entre 51 et 100 agents (voir annexe tarifaire).

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 28 août 2024*

Publiée le **29 AOÛT 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 28 août 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

